

NADAILLAC DE ROUGE - Commune

Séance du 14 mars 2025 18 heures 30

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 21/02/2025

quatorze mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis CHASTRUSSE

Présents : 7

Présents : Francis CHASTRUSSE, Stéphane PRUNIERE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Florence LAFAGE, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMONT

Votants: 9

Représentés: Agnès EHRENFELD représentée par Francis CHASTRUSSE, Nathalie LEYDIS représentée par Tatiana MIERMONT Christine BOSREDON, Jean-Marc PARJADIS

Secrétaire de séance: Florence LAFAGE

Objet: Demande de subvention Amendes de Police - DE_004_2025B

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'îlot communal, le parvis devant la mairie va être entièrement rénové.

En effet, une microstation d'assainissement y sera installée, et le parvis sera refait avec une finition en enrobé clair, accompagnée de bandes de guidage en résine de couleurs contrastées. Les contours seront réalisés en pierre naturelle afin de préserver l'harmonie architecturale du site.

Ces travaux s'inscrivent dans un programme de voirie piloté par CAUVALDOR, mais le coût excédentaire par rapport à l'enveloppe dédiée à notre commune s'élève à 27 139,79 € HT.

Considérant que la commune de Nadaillac-de-Rouge est éligible à l'attribution d'une subvention au titre des produits des amendes de police pour l'année 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite une subvention au titre des amendes de police 2025 et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures



La secrétaire de séance Florence LAFAGE Le Maire, Francis CHASTRUSSE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/03/2025
et publié ou notifié
le 17/03/2025



Le Maire, Francis CHASTRUSSE